

COMMUNE DE POURNOY LA CHETIVE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 14 juin 2022 n°03/2022

Convocation du 31 mai 2022

Le quatorze juin deux mille vingt-deux, à dix-sept heures trente minutes les membres du Conseil Municipal de la Commune de POURNOY-LA-CHÉTIVE, se sont réunis à la mairie de Pournoy-La-Chétive sur convocation qui leur a été adressée par Le Maire sortant, Madame Martine MICHEL, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :		
D. FERRI	S. MAURICE	M. MERLIER
N. GENGENBACHER	M. MICHEL	T. WINGERT-DESUERT
F. DALMARD	N. GUERARD	S. GUILLI
	S. MICHELAND	J. WERBENEC
Procurations:		
M. DEBRIN a donné procuration à M. MICHEL		
E. DA SILVA a donné procuration à F. DALMARD		
D. GLEZER a donné procuration à T. WINGERT-DESUERT		
Absents excusés :		
Absents non excusés		
T. KLEIN		

Secrétaire de séance : Lauriane GROSSE

Monsieur Franck DALMARD est arrivé à partir du point 12/03/2022

Monsieur Stéphane MICHELAND est arrivé au point 13/03/2022

ORDRE DU JOUR

1. Choix du mode de publication des actes
2. Adhésion de la commune de Lorry Mardigny à l'Eurométropole de Metz
3. Rénovation façade de l'Eglise
4. Demande de fonds de concours à l'Eurométropole de Metz (Eglise)
5. Extension du site cinéraire - cavurnes
6. Demande de fonds de concours à l'Eurométropole de Metz (cimetière)
7. Décision Modificative
8. Rénovation monument aux morts
9. Demande de fonds de concours à l'Eurométropole (monument aux morts)
10. Logiciel périscolaire
11. Règlement intérieur et tarifs périscolaire
12. SIS
13. Tarifs jetons de tennis
14. Clés supplémentaires
15. Subventions aux associations communales
16. Subvention association une terre, un jardin pour 2 mains
17. Subvention pour l'Ukraine
18. Divers



COMMUNE DE POURNOY LA CHETIVE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 14 juin 2022 n°03/2022

DCM 01/03/2022: Choix du mode de publication des actes

Madame le Maire informe d'une nouvelle réglementation concernant le mode de publication des délibérations à compter du 1^{er} juillet 2022.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

VU le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

VU l'article L. 2131-1 IV du Code Général des Collectivités Territoriales pris dans sa version applicable au 1^{er} juillet 2022,

CONSIDERANT que dans les communes de moins de 3 500 habitants, les actes réglementaires et les décisions ni réglementaires, ni individuelles sont rendus publics :

1. Soit par affichage,
2. Soit par publication sur papier, les actes étant alors tenus à la disposition du public en Mairie de manière permanente et gratuite,
3. Soit par publication sous forme électronique, les actes étant alors mis à la disposition du public sur le site internet de la Commune dans leur intégralité, sous un format non modifiable et dans des conditions propres à en assurer la conservation, à en garantir l'intégrité et à en effectuer le téléchargement,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir le mode de publicité applicable dans la Commune,

CONSIDERANT qu'à défaut de délibération du Conseil Municipal sur ce point, la publication sous forme électronique s'applique de plein droit,

DECIDE de choisir le mode de publication **par affichage** des actes réglementaires et des décisions ni réglementaires, ni individuelles,

PRECISE que le mode de publication choisi pourra être modifié à tout moment par une nouvelle délibération du Conseil Municipal.

DCM 02/03/2022: Adhésion de la commune de Lorry Mardigny à l'Eurométropole de Metz

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande d'adhésion de la commune de Lorry Mardigny à l'Eurométropole de Metz.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 30 mai 2022 approuvant la demande d'adhésion de la Commune de Lorry-Mardigny à l'Eurométropole de Metz,

VU les études d'impact présentant une estimation des incidences de l'opération sur les ressources et les charges ainsi que sur le personnel des Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale concernés,



COMMUNE DE POURNOY LA CHETIVE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 14 juin 2022 n°03/2022

VU la notification par courrier de Monsieur Le Président de Metz Métropole en date du 16 mars 2021,

CONSIDERANT que la demande d'adhésion des Communes de Lorry-Mardigny à l'Eurométropole de Metz est subordonnée à l'accord du Conseil Municipal dans les conditions de création de l'établissement,

PREND ACTE des études d'impact,

Après en avoir délibéré et l'unanimité des voix, le Conseil Municipal APPROUVE à la demande d'adhésion des Communes de Lorry-Mardigny à l'Eurométropole de Metz.

Pour : 14

Contre :

Abstention :

Le conseil municipal charge le Maire de l'exécution et l'autorise à signer tous les documents se référant à cette affaire.

DCM 03/03/2022: Rénovation façade de l'Eglise

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal des travaux de rénovation de la façade de l'Eglise. Madame Le Maire laisse la parole à Monsieur Denis FERRI.

RAPPORTEUR : Denis FERRI

Monsieur Denis FERRI, adjoint au Maire, responsable des travaux dans la commune présente au membre du Conseil Municipal le dossier de la rénovation de façade de l'Eglise.

M. Denis FERRI propose un devis de MS MACONNERIE détaillé comme suivant :

Désignation	Tarif HT	Tarif TTC
Pose d'un échafaudage, protection des menuiseries, piquage de crépis, lavage, projection de 2 sous couche, projection d'enduit et nettoyage	15 831,00 €	17 414,10€

Après délibérations, le Conseil Municipal à l'unanimité
DECIDE d'accepter le devis de MS MACONNERIE.

Pour : 14

Contre :

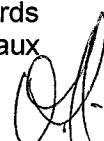
Abstention :

DCM 04/03/2022: Demande de fonds de concours à l'Eurométropole de Metz (Eglise)

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal du projet d'investissement « Rénovation façade Eglise » et demande d'un Fonds de Concours métropolitain (*et autres financements*).

Par délibération du 04 avril 2022, l'Eurométropole de Metz poursuit le dispositif de fonds de concours à ses communes membres.

L'article L.5214-16-V du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI et ses communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil métropolitain et des conseils municipaux concernés.



COMMUNE DE POURNOY LA CHETIVE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 14 juin 2022 n°03/2022

La présente délibération a pour objet d'approuver le projet d'investissement « Rénovation façade Eglise » et son plan de financement ainsi que de solliciter un fonds de concours de la Métropole (+ autres financements).

Présentation succincte du projet :

- **OBJECTIF DU PROJET** : Rénovation façade Eglise

- **DESCRIPTION DE L'OPERATION** : Pour les façades : *fourniture et pose d'un échafaudage, protection des menuiseries extérieures, dépose et repose de la croix, lavage par nettoyage haute pression, projection de 2 sous couche d'enduit avec pose d'une trame anti fissure, application enduit hydrofuge, nettoyage.*

- **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL** :
 - Montant prévisionnel des travaux : 17 414,00TTC
 - FCTVA (16,404%) : 2 857,00€
 - Reste à charge à la commune : 7 279,00€
 - Fonds de Concours : 7 278,00€

Une demande de participation financière a été faite auprès de la Mairie de Coin sur Seille, et du Conseil de Fabrique.

Par suite, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter un fonds de concours à hauteur 7 278,00 € conformément au plan de financement prévisionnel exposé et d'approuver le règlement d'attribution et de gestion des fonds de concours adopté par le Conseil Métropolitain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- décide de réaliser le projet de rénovation de la façade école, mairie, périscolaire et appartement communal ;
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année 2022;
- adopte le plan de financement prévisionnel suivant ;

- sollicite le concours financier de Metz Métropole (*et d'autres financeurs*) ;
- accepte le règlement d'attribution et de gestion des Fonds de concours adopté par la Métropole ;
- autorise *Madame* le Maire à signer tout document afférent à l'opération et au fonds de concours.

Après délibérations, le Conseil Municipal à l'unanimité

ACCEPTE la demande de fonds de concours.

Pour : 11

Contre :

Abstention :

DCM 05/03/2022: Extension du site cinéraire - cavurnes

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal des travaux de d'extension du site cinéraire - cavurnes. Madame Le Maire laisse la parole à Monsieur Denis FERRI.

RAPPORTEUR : Denis FERRI

Monsieur Denis FERRI, adjoint au Maire, responsable des travaux dans la commune présente au membre du Conseil Municipal le dossier de l'extension du site cinéraire - cavurnes.

M. Denis FERRI propose un devis de CIMTEA détaillé comme suivant :



COMMUNE DE POURNOY LA CHETIVE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 14 juin 2022 n°03/2022

Désignation	Tarif HT	Tarif TTC
Dépose et repose pavés Columbarium Ambre 1 case SERENIUM rose clarté – Semelle 70x70x8, couvercle 60x60x6/4cm 4 urnes diamètre 20cm par case	9 166,67 €	11 000,00€

Après délibérations, le Conseil Municipal à l'unanimité
DECIDE d'accepter le devis de CIMTEA.

Pour : 11

Contre :

Abstention :

DCM 06/03/2022: Demande de fonds de concours à l'Eurométropole de Metz (Cimetière)

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal du projet d'investissement « Extension du site cinéraire - cavurnes » et demande un Fonds de Concours métropolitain (*et autres financements*).

Par délibération du 04 avril 2022, l'Eurométropole de Metz poursuit le dispositif de fonds de concours à ses communes membres.

L'article L.5214-16-V du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI et ses communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil métropolitain et des conseils municipaux concernés.

La présente délibération a pour objet d'approuver le projet d'investissement « Extension du site cinéraire - cavurnes » et son plan de financement ainsi que de solliciter un fonds de concours de la Métropole (+ *autres financements*).

Présentation succincte du projet :

- **OBJECTIF DU PROJET** : Extension du site cinéraire - cavurnes

DESCRIPTION DE L'OPERATION :

*Dépose et repose pavés, Columbarium Ambre 1 case SERENIUM rose clarté – Semelle 70x70x8, couvercle 60x60x6/4cm
4 urnes diamètre 20cm par case*

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

- **Montant prévisionnel des travaux** : 11 000,00€TTC
- **FCTVA (16,404%)** : 1 804,00€
- **Reste à charge à la commune** : 4 599,00€
- **Fonds de Concours** : 4 597,00€

Par suite, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter un fonds de concours à hauteur 4 597,00 € conformément au plan de financement prévisionnel exposé et d'approuver le règlement d'attribution et de gestion des fonds de concours adopté par le Conseil Métropolitain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal



COMMUNE DE POURNOY LA CHETIVE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 14 juin 2022 n°03/2022

- décide de réaliser le projet de rénovation de la façade école, mairie, périscolaire et appartement communal ;
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année 2022;
- adopte le plan de financement prévisionnel suivant ;

- sollicite le concours financier de Metz Métropole (*et d'autres financeurs*) ;
- accepte le règlement d'attribution et de gestion des Fonds de concours adopté par la Métropole ;
- autorise *Madame* le Maire à signer tout document afférent à l'opération et au fonds de concours.

Après délibérations, le Conseil Municipal à l'unanimité
ACCEPTE la demande de fonds de concours.

Pour : 11

Contre :

Abstention :

DCM 07/03/2022: Décision Modificative

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de faire la 1^{ère} décision modificative budgétaire 2022 en investissement afin de pouvoir effectuer les travaux d'extension du site cinéraire.

Madame le Maire propose la décision modificative suivante sur le budget 2022 :

Opération : 34 CIMETIERE - Article : 21316

↳ + 11 000,00€

Opération : 17 EQUIPEMENT SALLE POYVALENTE – Article : 2313

↳ -11 000,00€

Après délibérations, le Conseil Municipal à l'unanimité
ACCEPTE la décision modificative.

Pour : 11

Contre :

Abstention :

DCM 08/03/2022: Rénovation Monument aux morts

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal des travaux de rénovation du monument aux morts situé au cimetière. Madame Le Maire laisse la parole à Monsieur Denis FERRI.

RAPPORTEUR : Denis FERRI

Monsieur Denis FERRI, adjoint au Maire, responsable des travaux dans la commune présente au membre du Conseil Municipal le dossier de la rénovation de la rénovation du monument aux morts.

M. Denis FERRI propose un devis de DAMIEN LAMBERT détaillé comme suivant :



COMMUNE DE POURNOY LA CHETIVE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 14 juin 2022 n°03/2022

Désignation	Tarif HT	Tarif TTC
Nettoyage complet, Fourniture de 3 éléments en pierre de Jaumont, jointage, remise en peinture	2 964,00 €	2 964,00€

Après délibérations, le Conseil Municipal à l'unanimité
DECIDE d'accepter le devis de DAMIEN LAMBERT.

Pour : 11

Contre :

Abstention :

DCM 09/03/2022: Demande de fonds de concours à l'Eurométropole de Metz (monument aux morts)

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal du projet d'investissement « Rénovation monument aux morts » et demande un Fonds de Concours métropolitain (*et autres financements*).

Par délibération du 04 avril 2022, l'Eurométropole de Metz poursuit le dispositif de fonds de concours à ses communes membres.

L'article L.5214-16-V du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI et ses communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil métropolitain et des conseils municipaux concernés.

La présente délibération a pour objet d'approuver le projet d'investissement « Rénovation monument aux morts » et son plan de financement ainsi que de solliciter un fonds de concours de la Métropole (*+ autres financements*).

Présentation succincte du projet :

- **OBJECTIF DU PROJET** : Rénovation monument aux morts

DESCRIPTION DE L'OPERATION :

Nettoyage complet, Fourniture de 3 éléments en pierre de Jaumont, jointage, remise en peinture

- **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :**
- **Montant prévisionnel des travaux : 2 964,00€TTC**
- **FCTVA (16,404%) : 486,00€**
- **Reste à charge à la commune : 1 240,00€**
- **Fonds de Concours : 1 238,00€**

Par suite, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter un fonds de concours à hauteur 1 238,00€ conformément au plan de financement prévisionnel exposé et d'approuver le règlement d'attribution et de gestion des fonds de concours adopté par le Conseil Métropolitain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- décide de réaliser le projet de rénovation de la façade école, mairie, périscolaire et appartement communal ;
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année 2022;
- adopte le plan de financement prévisionnel suivant ;



COMMUNE DE POURNOY LA CHETIVE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 14 juin 2022 n°03/2022

- sollicite le concours financier de Metz Métropole (*et d'autres financeurs*) ;
- accepte le règlement d'attribution et de gestion des Fonds de concours adopté par la Métropole ;
- autorise *Madame* le Maire à signer tout document afférent à l'opération et au fonds de concours.

Après délibérations, le Conseil Municipal à l'unanimité
ACCEPTE la demande de fonds de concours.

Pour : 11

Contre :

Abstention :

DCM 10/03/2022: Logiciel périscolaire

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'acquisition d'un nouveau logiciel périscolaire.

Lors de la commission périscolaire, Mme BOUR nous a présenté le logiciel périscolaire de chez JVS.

Le logiciel se nomme PARASCOL VILLAGE.

Le devis est présenté aux membres du Conseil Municipal.

Après délibérations, le Conseil Municipal à l'unanimité
ACCEPTE le devis JVS pour le logiciel PARASCOL VILLAGE.

Pour : 11

Contre :

Abstention :

DCM 11/03/2022: Règlement intérieur et tarifs périscolaire

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la modification du règlement intérieur et des tarifs du périscolaire.

Madame Le Maire présente le nouveau règlement intérieur et les nouveaux tarifs à l'ensemble du Conseil Municipal.

Madame Le Maire expose ce qui va changer pour la rentrée 2022.

Le règlement intérieur avec les nouveaux tarifs seront joint à la délibération.

Après délibérations, le Conseil Municipal à l'unanimité
ACCEPTE le règlement intérieur et les nouveaux tarifs.

Pour : 15

Contre :

Abstention :

DCM 12/03/2022: SIS

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal des modifications envisagées du SIS en attendant de recevoir le projet de révisions des statuts du SIS

Après délibérations, le Conseil Municipal à l'unanimité
ACCEPTE les modifications envisagées du projet de révision des statuts du SIS.



COMMUNE DE POURNOY LA CHETIVE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 14 juin 2022 n°03/2022

Pour : 13

Contre :

Abstention :

DCM 13/03/2022: Tarifs jetons de tennis

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal du tarif concernant les jetons de tennis.

RAPPORTEUR : Sylvie MAURICE

Madame Sylvie MAURICE, adjointe à la salle polyvalente, informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de fixer un prix pour les jetons de tennis.

Madame Sylvie MAURICE propose de fixer le tarif à : 0,50€ / jeton

Après délibérations, le Conseil Municipal à l'unanimité
ACCEPTÉ le tarif pour les jetons de tennis.

Pour : 14

Contre :

Abstention :

DCM 14/03/2022: Clés supplémentaires

Madame Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la demande de certains organismes et associations de clés supplémentaire.

La demande de devis et de clés sera faite auprès de l'entreprise TRENOIS DECAMPS.
La ou les clé(s) demandées seront refacturées aux organismes ou associations concernées par la demande.

Cela concerne :

- ⇒ Les associations de Pournoy La Chétive,
- ⇒ Le relais Vernois,
- ⇒ Pour tous autres organismes, entreprises, association qui auraient besoin d'une clé.

Après délibérations, le Conseil Municipal à l'unanimité
DECIDE d'accepter la proposition pour les clés supplémentaires.

Pour : 14

Contre :

Abstention :

DCM 15/03/2022: Subventions aux associations communales

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal du dépôt de dossier de demande de subventions aux associations.

Après délibérations, le Conseil Municipal propose :

COURAIL : 800,00 €
PLC BAD : 800,00 €
ASLC : 800,00 €
QUALITÉ ET CADRE DE VIE : 150,00 €
Souvenir Français : 110,00 €

Il est rappelé que les associations communales bénéficient également de la mise à disposition à titre gratuit :

- de la salle des associations, et ce tout au long de l'année ;
- depuis le 01/01/2006, de la salle polyvalente pour l'organisation de leurs activités.



COMMUNE DE POURNOY LA CHETIVE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 14 juin 2022 n°03/2022

M. Denis FERRI et M. Jérôme WERBENEC membre de bureau d'une association sont sortis pour les votes.

Après délibérations, le Conseil Municipal à l'unanimité
ACCEPTE la proposition faite par le Conseil Municipal.

Pour : 12

Contre :

Abstention :

DCM 16/03/2022: Subvention association une terre, un jardin pour 2 mains

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une proposition de subvention pour l'association une terre, un jardin pour 2 mains. Madame Le Maire laisse la parole à Mesdames Martine MERLIER et Sylvie MAURICE.

RAPPORTEUR : Martine MERLIER / Sylvie MAURICE

Madame Martine MERLIER, vice présidente de la commission fleurissement et Madame Sylvie MAURICE, adjointe explique en quoi consiste l'association.

Mesdames Martine MERLIER et Sylvie MAURICE propose de participer à hauteur de 50 € dans une grainothèque.

Après délibérations, le Conseil Municipal à l'unanimité
ACCEPTE de participer pour un grainothèque.

Pour : 14

Contre :

Abstention :

DCM 17/03/2022: Subvention pour l'Ukraine

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'allouer une subvention à l'association ELU coordinatrice du projet Ukraine.

Madame Le Maire propose de participer à hauteur de 200 €.

Après délibérations, le Conseil Municipal à l'unanimité
ACCEPTE la proposition de Madame Le Maire.

Pour : 14

Contre :

Abstention :

Fait à Pournoy-la-Chétive, le 14/06/2022
Le Maire, Martine MICHEL

